

RAPPEL : Nouvelle Ronde de sécurité

Comme indiqué dans l'hebdomadaire du 27 mai dernier, le Conseil des ministres a adopté le Règlement modifiant le Règlement sur les normes de sécurité des véhicules routiers. Celui-ci fait l'objet de plusieurs changements, dont la ronde de sécurité qui remplacera la vérification avant départ, qui entrera en vigueur le **20 novembre prochain**.

Les conseillers de Via Prévention sont en tournée dans tout le Québec pour donner une **conférence gratuite** de deux heures. Conçue pour une clientèle de gestionnaires, de chef d'équipe et de membres de comités Santé-Sécurité, cette conférence répond aux questions suivantes :

- Qui doit faire la ronde?
- Quand doit-on la faire?
- Qu'est-ce que le rapport de ronde?
- Quels sont les éléments obligatoires de vérification?
- Qu'est-ce qu'une liste de déficiences?



Pour consulter tous les emplacements et dates de ces conférences, veuillez vous référer au site de [VIA Prévention](#).

Pour vous inscrire [gratuitement](#), veuillez appeler Mme Sylvie Cormond au 1 800 361-8906 poste 235 ou par courriel à sylvie.cormond@viaprevention.com.

Pour une conférence en entreprise ou si vous souhaitez une date différente de celles proposées, n'hésitez pas communiquer avec Madame Cormond.